Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20261104-2026-381-AI
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Briare

N° 2026-381-PM
Nomenclature 6.1

A R R Ê T É M U N I C I P A L
Portant mise en sécurité d'urgence de l'immeuble situé 43 rue de la Liberté – 45250 BRIARE

Le Maire de la Ville de BRIARE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.511-8 et L.511-19 ;

VU le rapport de la société INSTRUCT, représentée par RALAIVAO Lalaiana, expert ayant constaté le danger en date du 2 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le 2 novembre 2026, ont été relevés des désordres structurels affectant l'immeuble sis 43 rue de la Liberté – 45250 BRIARE ;

CONSIDÉRANT que ces désordres présentent un danger imminent pour la sécurité des occupants de l'immeuble et des passants ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prescrire sans délai les mesures indispensables pour faire cesser ce danger, conformément à l'article L.511-19 du Code de la construction et de l'habitation ;

CONSIDÉRANT que les mesures prescrites sont limitées au périmètre strictement nécessaire à la cessation du danger ;

ARRÊTE

Article 1er : Objet

Le présent arrêté ordonne la mise en sécurité d'urgence de l'immeuble sis 43 rue de la Liberté à BRIARE (45250).

Article 2 : Mesures prescrites

Sont prescrites les mesures suivantes, indispensables pour faire cesser le danger :

- Interdiction d'accès et d'occupation du bâti.
- Mise en place d'un périmètre de sécurité incluant l'ensemble des zones susceptibles d'être affectées, condamnant les accès.
- Interdiction de circulation aux piétons le long de la façade du bâtiment.

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20261104-2026-381-AI
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Article 3 : Délai d'exécution

Le présent arrêté est exécutoire dès l'accomplissement des formalités de transmission en Sous-Préfecture et de publication ou d'affichage. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Article 4 : Application

Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie Briare/Châtillon sur Loire, Madame la responsable de la Police Municipale de Briare sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'en surveiller l'exécution dont ampliation est diffusée à :

- Préfecture du Loiret, DDT ;
- Communauté de Brigades de Gendarmerie de Briare/Châtillon sur Loire ;
- Centre de Secours et d'Incendie de Briare ;
- Services techniques de Briare ;
- Police municipale de Briare ;

Briare, le 04 novembre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE BRIARE (LOIRET)

Gabriel DENIZOT

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE
Mairie de Briare, Place Charles de Gaulle-45250 BRIARE
Téléphone 0238312008 – E-mail : mairie@villedebriare.fr